

Mairie de SURY-LE-COMTAL

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2016

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 29

Membres présents : 20

Membres excusés avec pouvoir : 5

Membres absents : 4

ORDRE DU JOUR

SECRETAIRE DE SEANCE

L'Assemblée désigne Madame BONNET Sylvie en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2016 qui a fait l'objet d'une transmission à chaque conseiller est adopté à la majorité des membres par 24 voix pour, 1 abstention (Mme LEWER absente lors de la séance).

VOIRIE

Dénomination des rues

A l'unanimité des membres, l'Assemblée décide de dénommer le rond-point vers le Super U : rond-point de la Mare et approuve la dénomination des rues du lotissement Le Domaine du Béal, utilisée par le promoteur depuis le dépôt du permis d'aménager :

- * Boulevard du Béal
- * Rue de l'Aigrette Garzette
- * Rue du Héron Cendré
- * Impasse du Vanneau Huppé
- * Impasse de la Sterne Pierregarin

TERRITOIRE

1°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) - Avis

A la majorité des membres par 21 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée approuve le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que présenté.

2°) Soutien de la candidature au projet Territoire à Energie Positive (TEPOS) de la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A la majorité des membres par 21 voix pour, 4 abstentions, l'Assemblée apporte son soutien à la candidature et au projet TEPOS/TEPCV de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

CONVENTION

1°) Convention avec le service bureau d'études de la Communauté d'Agglomération Loire Forez

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la convention à passer avec le service bureau d'études de la Communauté d'Agglomération Loire Forez pour la réalisation de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2°) Convention portant autorisation de reversement d'une subvention

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la convention à passer entre la commune de Sury-le-Comtal et l'Association Musicale Intercommunale Mario Meunier (AMIMM) pour un montant de 560 € au titre de l'année 2016.

Durée de la convention : A compter de sa signature et expirera le 31 décembre 2016.

Elle sera renouvelable expressément pour une nouvelle période d'un an.

PERSONNEL

1°) Contrat d'avenir – Renouvellement

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve le renouvellement du contrat d'avenir - CAP entretien de l'espace rural pour une durée d'un an.

2°) Contrat d'apprentissage espaces verts

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la modification de la durée du contrat d'apprentissage au service des espaces verts. Durée 13 mois.

3°) Recensement de la population 2017 – Nomination d'un agent en qualité de coordonnateur communal et d'un suppléant

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la désignation de Mme ARTHAUD en qualité de coordonnateur communal et Mme PASINETTI CHAUMET en qualité de suppléante.

PATRIMOINE

Agenda d'accessibilité programmée – Ad'ap

A l'unanimité des membres, l'Assemblée valide le nouvel Ad'ap et le dépôt auprès des services de la DDT tels que présentés.

CESSIONS

1°) Vente de parcelles de la propriété communale au Conseil Départemental de la Loire

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la vente de différentes parcelles propriété de la commune au Conseil Départemental de la Loire pour un montant de 4 364 € et d'une superficie de 8 728 m² dans le cadre de la réalisation de la déviation de la RD8.

2°) Rétrocession par le SDIS – Bande de terrain

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la rétrocession à titre gratuit par le SDIS d'une bande de terrain de 153 m² et une seconde de 22 m² en limite du chemin des Chartonnes.

FINANCES

1°) Tarif restaurant scolaire – Repas enfant – Année scolaire 2016-2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée fixe le tarif restaurant scolaire – Repas enfant à 2.80 € pour l'année scolaire 2016-2017.

2°) Tarif restaurant scolaire – Repas enseignant/adulte – Année scolaire 2016-2017

A l'unanimité des membres, l'Assemblée fixe le tarif restaurant scolaire – Repas enseignant/adulte à 5.60 € pour l'année scolaire 2016-2017.

3°) Tarif périscolaire soir – Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - Garderie

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les tarifs du périscolaire soir, des Temps d'Activités Périscolaires et de la garderie du matin et mercredi midi pour l'année scolaire 2016-2017 tels que proposés.

4°) Subvention exceptionnelle - FNACA

A la majorité des membres par 24 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée donne un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle par l'association de la FNACA pour un montant de 150 €.

5°) Subvention aux associations pour les Temps d'Activités Périscolaires 2015 – Régularisation La Joyeuse Pétanque

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve la subvention d'un montant de 100 € à verser à La Joyeuse Pétanque pour sa participation aux Temps d'Activités Périscolaires sur l'année 2015.

6°) Demande de subvention Agence de l'eau Loire Bretagne – Achat de matériel

A la majorité des membres par 24 voix pour, 1 abstention, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'achat d'une tondeuse Mulchins.

7°) Demande de subvention Agence de l'eau Loire Bretagne – Achat de matériel

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour l'achat d'un taille haie électrique.

8°) Remboursement frais de formation cimetière

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve que les agents des autres communes ayant participé à la formation du cimetière participent à hauteur de 100 € par agent présent.

9°) Prise en charge relogement d'un administré

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de relogement d'un administré suite à l'orage du grêle du 28 mai 2016.

10°) Régularisation facture EIFFAGE – Chemin piéton à Sanzieux

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à payer la facture de régularisation d'EIFFAGE concernant des prestations complémentaires en 2015 pour l'opération « création de cheminements piétons à Sanzieux ».

11°) Participation école Saint-Joseph – Convention financière

A l'unanimité des membres, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à payer en trois fois la participation communale à l'OGEC. Pour l'année 2016, les deux premiers tiers seront versés en une fois.

12°) Décisions modificatives

A l'unanimité des membres, l'Assemblée approuve les décisions modificatives du budget commune.

QUESTIONS DIVERSES

Approbation de onze décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sury-le-Comtal, le 29 juin 2016

Le Maire
Yves MARTIN



